

**Allons voir ailleurs si on y est ?**



Les principaux dispositifs de mobilité en faveur des jeunes

Novembre 2014

<b>1. VOLONTARIATS</b>	<b>3</b>
1.1 SVE	3
1.2 Chantiers internationaux	4
1.3 Service civique	7
1.4 Volontariat franco-allemand – VFA – VEFA	7
<b>2. EMPLOI/JOBS</b>	<b>9</b>
2.1 CDD/CDI JOBS en Europe	9
2.2 VIE/VIA	9
2.3 Au pair	11
2.4 Travailler chez le partenaire / OFAJ	12
2.5 Permis Vacances Travail – Working Holidays Visa	13
2.6 WWOOFING	16
<b>3. STAGES</b>	<b>17</b>
3.1 Bourses OFAJ	17
3.2 Bourses OFQJ	17
3.3 Bourses ERASMUS+ (avant Leonardo / Comenius / Grundtvig )	17
3.4 Le programme Eurodyssée	18
3.5 Le programme Odysée Agri	18
3.6 Bourses Région Midi-Pyrénées	19
<b>4. SOLIDARITÉ INTERNATIONALE</b>	<b>21</b>
4.1 Jeunesse/ Solidarité internationale J/SI	21
4.2 Ville, vie, vacances / Solidarité internationale VVV/SI	21
4.3 Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)	21
4.4 Volunteer for Europe	22
4.5 Volontariat pour les Nations Unies VNU	22
<b>5. AIDES AUX PROJETS CITOYENS</b>	<b>24</b>
5.1 Initiatives de jeunes	24
5.2 Échanges de jeunes	24
5.3 Échanges franco-allemands	25

## 1. VOLONTARIATS

### 1.1 SVE

Le Service volontaire européen (SVE) offre l'opportunité aux jeunes de vivre une expérience de mobilité et d'engagement dans un autre pays. Il leur permet de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à l'insertion socio-professionnelle.

Concrètement, le SVE permet de s'engager et de réaliser des missions d'intérêt général (animation socio-culturelle, protection du patrimoine, information des jeunes, aides aux personnes en difficultés, d'économie sociale et solidaire, etc.) au sein d'une structure à but non lucratif (associations, collectivités, etc.).

Un accompagnement avant, pendant et après le SVE est assuré par les structures d'envoi et d'accueil impliquées dans le projet.

A la fin du SVE, un certificat Youthpass peut être remis. Il s'agit d'un outil créé par la commission européenne pour identifier et valoriser leurs compétences et l'acquis de l'expérience.

Les volontaires peuvent rejoindre le réseau social des SVE.

#### Conditions

Avoir entre 17 et 30 ans

Aucun niveau de langue, de diplôme ou de formation n'est requis pour participer au SVE.

Durée du projet : 2 à 12 mois

Conditions spécifiques pour les jeunes ayant moins d'opportunités.

#### Où partir ?

En tant que volontaire français, les jeunes doivent réaliser leur projet dans un des pays participant au programme européen Erasmus+ (Consulter la liste dans le guide du programme). Les volontaires français ne peuvent pas réaliser leur projet en France.

La majorité des projets SVE se déroulent dans les pays "**programme**".

Quelques-uns peuvent être réalisés dans les pays "**partenaires voisins de l'Union européenne**".

Peu de projets sont proposés dans les autres pays "**partenaires dans le reste du monde**", car il y a des autres dispositifs de mobilité.

#### Aide financière et pédagogique

La subvention de la commission européenne est versée directement à la structure qui coordonne le projet. Elle doit aider à couvrir les frais de transport, d'hébergement, de nourriture et d'activités du projet SVE.

Les jeunes volontaires reçoivent de l'argent de poche et leur protection sociale est assurée. Ils bénéficient également d'un soutien linguistique en ligne et d'un tutorat tout au long de leur projet SVE.

**Comment partir ?**

Tout d'abord, les jeunes doivent contacter une organisation d'envoi. Il s'agit d'une organisation accréditée par l'Agence française qui aide les jeunes à trouver et bâtir le projet SVE. (Liste des contacts [sur la cartographie ci-contre](#))

Pour avoir une idée des missions SVE proposées, consulter la liste des organisations d'accueil accrédités en Europe [sur le portail européen de la Jeunesse](#).

Les organisations s'occupent des démarches administratives et du dossier de demande de subvention.

**Important :** Six mois sont souvent nécessaires avant le départ effectif. Il est fortement conseillé de s'y prendre assez tôt.

**Pourquoi participer au SVE ?**

- Le Service volontaire européen (SVE) est une expérience de vie.
- Le SVE permet aux jeunes de découvrir d'autres cultures, rencontrer des personnes dans d'autres pays. Les jeunes découvrent et vivent une expérience de citoyenneté active en se rendant utiles aux autres.
- Le SVE est une véritable préparation à l'insertion dans la vie active. En participant au SVE, les jeunes acquièrent de nombreuses compétences (apprentissage d'une langue étrangère et de nombreuses autres compétences (techniques, sociales, citoyennes..) qu'ils pourront valoriser dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle.

Voir **étude sur le SVE et l'employabilité** – doc « EVS Competences For Employability » en format pdf

**Sites:**

[http://europa.eu/youth/eu/article/volunteering-opportunities-and-organisations-databases-0\\_en](http://europa.eu/youth/eu/article/volunteering-opportunities-and-organisations-databases-0_en)

<http://www.youthnetworks.eu/SearchVacancy.aspx>

<http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/>

<https://www.youthpass.eu/fr/youthpass/youthpass/>

**1.2 Chantiers internationaux**

Plusieurs associations proposent des « chantiers » ou des « missions » de courte durée (de quelques semaines à deux mois), qui permettent à des personnes motivées de concrétiser leur engagement.

**Les projets s'organisent autour d'un objectif précis :** travaux de construction ou reconstruction (écoles, centres de santé...), projets de développement rural locaux (reboisement, travaux d'irrigation...), actions centrées sur l'animation culturelle, sociale et sportive (aménagement de terrains de sport, construction de maisons de jeunes...), cours de français, soutien scolaire, etc. Une fraction du temps est généralement consacrée à la découverte du pays. Il y a des chantiers internationaux partout dans le monde. Participer à un chantier permet de voyager autrement.

## **Au-delà des projets, les chantiers sont avant tout une expérience de rencontres humaines et interculturelles souvent très riches.**

### **Qui peut participer à un chantier ?**

- Des **adolescents** à partir de 14 ans sur certains chantiers.
- **Des personnes majeures** (la majorité des participants aux chantiers a entre 18 et 30 ans), mais certaines associations telles que ASMAE proposent des chantiers pour les personnes sans âge limite, et favorisent les groupes intergénérationnels.
- **Aucune formation préalable** n'est demandée mais certaines qualités sont requises : bonne capacité d'adaptation, esprit d'équipe et de découverte, volonté d'aider, bonne santé.
- **Le profil des participants peut dépendre de la mission à conduire** (par exemple pour les chantiers d'animation et d'enseignement). Les associations demandent parfois aux candidats d'avoir une expérience de chantier en France ou une expérience d'activités en collectivité.

Les projets des chantiers sont réalisés à titre bénévole par les participants. Ils doivent participer au coût du chantier, qui est variable selon les organismes. Les bénévoles assument le plus souvent leurs frais de transport, de visa et de vaccination, en plus des éventuels frais d'inscription aux chantiers. Les frais de subsistance peuvent être le cas échéant, couverts par l'association ou le partenaire local.

**L'association** participe parfois aux frais de voyage, de logement et de nourriture. Elle assure en général les participants contre les risques d'accident de maladie, couvre la responsabilité civile de chacun, et propose souvent un stage de formation avant le départ.

**NB : Il est conseillé de prévoir son chantier longtemps à l'avance (6 mois)**, le nombre de demandes étant souvent supérieur au nombre de places disponibles.

#### • **Cotravaux :**

(collectif de 12 associations proposant des chantiers). Les membres de Cotravaux interviennent autant dans les pays en développement qu'en France, en Europe ou en Amérique du Nord.

11, rue de Clichy – 75009 PARIS

Tel. 01 48 74 79 20

Email : [informations@cotravaux.org](mailto:informations@cotravaux.org)

[www.cotravaux.org](http://www.cotravaux.org)

#### • **ASF (Action réconciliation services pour la Paix)**

86, rue de Gergovie - 75014 PARIS. Tel : 01 45 43 31 34

Email : [grau@asf-ev.de](mailto:grau@asf-ev.de)

[www.asf-ev.de/fb/](http://www.asf-ev.de/fb/)

#### • **AREC (Associations régionales études et chantiers)**

33, rue campagne Première

75014 PARIS

Tel. 01 45 38 96 26

[www.unarec.org](http://www.unarec.org)

- **CONCORDIA**

17-19 rue Etex  
75018 PARIS  
Tel. 01 45 23 00 23  
Fax. 01 47 70  
Métro Guy Môquet  
[www.concordia-association.org](http://www.concordia-association.org)

- **SCI (Service civil international)**

20, rue Camille Flammarion  
75018 PARIS  
Tel. 01 42 54 62 43  
[www.sci-france.org](http://www.sci-france.org)

- **Chantiers rencontres internationales**

27, rue Pajol – 75018 PARIS.  
Tel. 01 44 89 87 27  
[www.fuaj.org](http://www.fuaj.org)

- **Jeunesse et Reconstruction**

10, rue de Trévis – 75009 PARIS.  
[www.volontariat.org](http://www.volontariat.org)

L'association envoie près de 1000 jeunes à l'étranger, chaque année, sur des projets de court terme dont plus de 200 dans les pays du Sud ainsi qu'une cinquantaine de volontaires 'long terme' (6 mois à un an) sur des projets de solidarité et de développement.

- **ASMAE (Association Sœur Emmanuelle) : aide au développement, aide à l'enfance.**

180 bénévoles par an sur les chantiers, pendant la période de l'été, Noël et Pâques.  
Burkina, Egypte, Inde, Liban, Philippines, Madagascar.  
Immeuble Le Méliès 259-261 rue de Paris – 93 100 Montreuil  
Tel. 01 70 32 02 50  
Email : [benevoles@asmae.asso.fr](mailto:benevoles@asmae.asso.fr)  
[www.asmae.fr](http://www.asmae.fr)

- **Mouvement International ATD Quart Monde :**

33, rue Bergère – 75009 PARIS  
Tel. 01 42 46 81 95  
[www.atd-quartmonde.org](http://www.atd-quartmonde.org)

- **La Guilde Européenne du Raid : enseignement du français, action sociale.**

170 personnes par an sur les chantiers pendant l'été.  
Europe de l'Est, Asie, Moyen-Orient.  
11, rue de Vaugirard – 75006 PARIS  
Tel. 01 43 26 97 52  
[www.la-guilde.org](http://www.la-guilde.org)

- **Solidarités Jeunes**

10 Rue du 8 Mai 1945

75010 Paris

Tél. 01 55 26 88 77

<http://www.solidaritesjeunes.org/accueils-en-region/>

### 1.3 Service civique

#### Un engagement volontaire

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme ; seuls comptent les savoir-être et la motivation.

#### Indemnisé

Le Service Civique, indemnisé 573 euros net par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

#### Dans 9 domaines d'intervention

Il peut être effectué dans 9 grands domaines: culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

#### Les sites :

Niveau national – Agence du Service Civique

<http://www.service-civique.gouv.fr/>

Dans le Gers: DDCSPP (Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations), Cité administrative - Place de l'Ancien Foirail - 32020 AUCH CEDEX 9  
Tél. 05.62.58.12.00 - Fax 05.62.58.12.01 Courriel : [ddcspp@gers.gouv.fr](mailto:ddcspp@gers.gouv.fr)

### 1.4 Volontariat franco-allemand – VFA – VEFA

Le volontariat franco-allemand financé par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse vous permet d'acquérir de nouvelles compétences en vous engageant au service des autres par le biais de missions d'intérêt général (Contribution au projet d'une collectivité ou d'une association en réciprocité, VEFA= spécifiques sur l'environnement).

L'expérience et les compétences acquises dans le cadre du volontariat sont reconnues et pertinentes dans la perspective d'une recherche d'emploi. Différente de l'activité salariée et du bénévolat, ces missions représentent avant tout un engagement fort pour la société. Le volontariat franco-allemand ressemble au Service Civique et au SVE par le fonctionnement.

Le volontariat ne peut être uniquement porté par des structures agréées.

Indemnité variable (environ 640€)

Protection sociale, Assurance, tutorat, formation,...garantis.

- **OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse)**

51, rue de l'Amiral Mouchez – 75013 PARIS.

[www.volontariat.ofaj.org](http://www.volontariat.ofaj.org)

Les associations agréées en France sont par exemple Solidarités Jeunesses, Concordia et autres associations internationales sans réseau national.



## 2. EMPLOI/JOBS

### 2.1 CDD/CDI JOBS en Europe

Le principe de **libre circulation** des travailleurs dans l'UE est considéré comme l'un des droits des plus importants des citoyens de l'UE. Ce principe permet d'aller dans n'importe quel pays de l'UE, ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse.

Sur le site [http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm) on trouve toute information concernant les assurances, le droit de travail, le chômage, le congé maternité, etc. quand on travaille dans un autre Etat membre que la France. Les centres Europe Direct informent sur toutes questions concernant l'UE [http://europa.eu/europedirect/index\\_fr.htm](http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm) et eurodesk pour les jeunes <http://www.eurodesk.eu/edesk/About.do>

Pour rechercher un emploi dans un autre pays de l'Union Européenne, EURES – le réseau européen de l'emploi – permet de chercher en ligne des offres d'emploi et de rentrer en contact avec des possibles employeurs.

Site : <https://ec.europa.eu/eures/page/homepage?lang=fr>

Selon les postes recherchés il y a la possibilité de chercher directement sur le site « pôle emploi » du pays ou sur d'autres sites de services pour l'emploi → Eures Link

<https://ec.europa.eu/eures/main.jsp?catId=0&lang=fr&acro=links&orgTypeId=0&myOrgTypeId=61>

#### Jobs en Allemagne :

Vous avez entre 16 et 30 ans et vous souhaitez faire un stage ou un job dans la ville/région jumelée en Allemagne ?

<http://www.ofaj.org/jobs-dans-la-ville-jumelee>

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) attribue des bourses pour des stages pratiques en Allemagne pendant la formation professionnelle/technologique.

<http://www.ofaj.org/bourse-pour-stage-pratique-en-allemande>

### 2.2 VIE/VIA

#### VIA

##### **Cadre / Eligibilité**

Le Volontariat International en Administration (V.I.A) est destiné aux jeunes de 18 à 28 ans souhaitant travailler pour des services de l'État à l'étranger : dans les consulats, les ambassades, les services et les missions économiques français à l'étranger ou encore dans les services de coopération et d'action culturelle.

##### **Structures**

Un millier de postes sont actuellement occupés par des VIA relevant du Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE) dans les services de coopération et d'action culturelle des ambassades, les Centres et Instituts culturels, les Alliances françaises et les établissements de recherche à l'étranger.

**A qui s'adresser ?**

Aucune candidature spontanée ne doit être adressée directement aux ambassades.

Les candidats doivent attendre qu'une offre apparaisse sur le site du CIVI pour y postuler et envoyer CV et lettre de motivation à l'adresse électronique du contact qui apparaît sur l'annonce.

Les missions relevant du MAEE ont une durée initiale de 12 mois généralement renouvelables une fois dans la limite 24 mois.

Les offres du MAEE sont saisies en ligne régulièrement mais les besoins sont cycliques. Il faut donc les consulter périodiquement.

[www.civiweb.com](http://www.civiweb.com)

**STRUCTURES D'ACCUEIL**

- Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE)

- Les Ambassades (chancelleries diplomatiques) et les Consuls :

- service de presse : une dizaine de postes sont ouverts pour des candidats profils : « Science-Po » / Communication (Celsa) / Webmestre éditoriaux
- informaticiens : une trentaine de postes pour des candidats maîtrisant les réseaux et pouvant assurer la formation informatique de l'ensemble des personnels de l'ambassade
- médecins : docteur en médecine ou interne, le candidat a idéalement une spécialisation en médecine tropicale: environ une trentaine de missions principalement en Afrique et en Asie.
- cuisiniers/intendants : BAC + 2 en restauration et expérience en restaurant demandée
- architectes : quelques postes d'ingénieurs BTP ou d'architectes
- consultants emplois pour des candidats en GRH ou sociologie
- postes d'archivistes et documentalistes
- postes en gestion administrative et comptable...

- Les Services Culturels et de Coopération Scientifiques et Techniques

Il s'agit le plus souvent de postes de chargés de mission, d'adjoints au conseiller culturel et/ou scientifique requérant des compétences généralistes (type Sciences-Po) ou scientifiques (ingénieur ou universitaire de formation participant à la mise en œuvre des programmes de coopération scientifique et technique ou assurant une mission de veille scientifique).

**Conditions**

Toute personne âgée de plus de 18 ans et de moins de 28 ans à la date d'inscription peut prétendre à un Volontariat International. Le départ en mission s'effectue au plus tard le jour de votre 29ème anniversaire. Au delà, aucune dérogation n'est accordée.

Vous devez être de nationalité française ou européenne (ressortissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen qui regroupe les 27 Etats membres de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande, le Lichtenstein) ou monégasque. Vous devez être en règle avec les obligations de service national du pays dont vous êtes ressortissant.

Vous devez jouir de vos droits civiques et justifier d'un casier judiciaire vierge. Enfin, vous devez remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour les personnes exerçant des activités de même nature dans l'organisme d'accueil.

### **VIE**

Le VIE (Volontariat International en Entreprise) effectue sa mission au sein d'une entreprise française à l'étranger. Il occupe un emploi d'ordre commercial, technique, scientifique, etc. Le candidat peut trouver lui-même sa mission, en démarchant les entreprises ou en consultant les offres sur le site [www.civiweb.com](http://www.civiweb.com)

L'organisme gestionnaire est UBIFRANCE, qui instruit la demande d'affectation et assure la gestion du VIE. Philippe EECKHOUTTE , UBIFRANCE - Délégué Régional Midi-Pyrénées  
Tél. 05 61 33 56 48 , Tél : 01 40 73 30 09, Mail : [philippe.eeckhoutte@ubifrance.fr](mailto:philippe.eeckhoutte@ubifrance.fr)

### **À RETENIR**

Si vous optez pour le VIE, c'est à vous d'effectuer votre recherche de mission, sans vous limiter aux offres publiées sur ce site. Les missions ont une durée comprise entre 6 et 24 mois, renouvelable une seule fois dans la limite des 2 ans. Actuellement la durée moyenne d'un VIE est de 17,01 mois.

- Les entreprises sont avant tout à la recherche de compétences (notamment dans les domaines techniques ou commerciaux). Dans certains cas, les doubles formations (ingénieur + 3ème cycle) sont prisées.

#### Les spécialisations les plus demandées :

Contrôle de gestion, comptabilité, finances  
Commerce international, Ventes  
Mécanique, Génie Civil, Chimie  
Electronique, Informatique, Télécommunications

Il n'y a pas de limite au nombre de VIE par entreprise. Une entreprise qui n'a jamais utilisé cette formule peut demander à en bénéficier en s'adressant à UBIFRANCE (moyennant l'obtention d'un agrément).

Les entreprises sont libres de reconduire ou non leur mission.

Certaines disciplines (ressources humaines, droit, langues notamment) sont moins demandées car elles subissent la concurrence du personnel local.

## **2.3 Au pair**

Littéralement, « **au pair** » signifie « à parité », « à égalité ». En contrepartie d'une activité, la personne au pair est logée et nourrie. De là vient l'expression « jeune fille au pair ».

« **Au pair** » est une expression utilisée dans le monde entier telle quelle (en français) pour désigner un jeune au pair (souvent une jeune fille au pair) dans le cadre d'un échange culturel.

Un jeune au pair doit avoir moins de trente ans dans la plupart des pays, il est logé et nourri contre une activité auprès des enfants de la famille dans laquelle il réside. Par définition étranger dans le pays où il séjourne, le jeune au pair vient découvrir la culture et souvent améliorer sa maîtrise de la langue du pays d'accueil (avec des cours obligatoires la plupart du temps). Bien que souvent étudiant, il perçoit un peu d'argent.

Des agences agréées pour partir en AU-PAIR par l'union francises des agences au-pair :

<http://www.europairservices.com/>

<http://www.afj-aupair.org/>

<http://www.fee-revee.com/>

<http://www.solutionaupair.com/>

<http://www.pebbles.fr/>

<http://www.oliver-twist.fr/>

<http://www.accueil-international.com/>

<http://www.apitu.com/>

<http://www.lesenfantsdabord.fr/>

<http://www.agence-napp.fr/>

Pour + d'infos : <http://www.ufaap.org/>

## 2.4 Travailler chez le partenaire / OFAJ

Avez-vous envie de travailler dans une association de jeunesse en Allemagne ? Ce serait pour vous l'occasion de faire des progrès en allemand mais aussi d'acquérir de l'expérience dans le domaine des échanges de jeunes.

Ces séjours de travail sont aussi destinés à apporter un soutien aux partenaires de l'OFAJ qui pratiquent les échanges ou souhaitent mettre en place une coopération avec une organisation partenaire de l'autre pays.

### Conditions de participation et dépôt des candidatures

La limite d'âge est fixée à 30 ans révolus au début du programme.

Vous devez résider de façon permanente en France pour un séjour de travail en Allemagne.

Vous devez justifier d'une expérience du milieu associatif, en qualité de participant à des rencontres ou d'animateur de groupes de jeunes et/ou de votre engagement dans les échanges franco-allemands.

Vous devez avoir une connaissance suffisante de la langue du partenaire. Une bourse pour un cours de langue intensif avant le début du programme peut toutefois être accordée par l'OFAJ.

Vous devez si possible avoir terminé une formation professionnelle, technologique ou universitaire.

Si vous êtes intéressé(e), déposez votre candidature auprès de l'organisation qui vous a permis d'acquérir une expérience du milieu associatif. L'organisation du pays d'origine prendra contact avec son partenaire allemand et règlera tout ce qui touche à vos conditions de travail. L'organisation d'accueil enverra alors une demande de subvention à l'OFAJ au plus tard le 15 octobre de l'année précédant le séjour avec un descriptif de poste.

### **Le contrat de travail**

Un contrat de travail entre l'organisation d'accueil et l'employé(e) doit préciser les points suivants :

- définition précise des tâches incombant à l'employé(e) dans l'organisation d'accueil
- durée du temps de travail, nombre de jours de congé et le cas échéant rémunération des heures supplémentaires
- déclaration obligatoire de l'employé(e) par l'organisation d'accueil dans le cadre des dispositions légales (assurance maladie - accident du travail, indemnités ASSEDIC, retraite, etc.)

### **Financement**

L'OFAJ accorde aux organisations d'accueil une subvention d'un montant maximum de 800 € par mois sur la base d'une durée de travail hebdomadaire de 30 heures. Une indemnité forfaitaire pour frais de voyage du domicile de l'employé(e) à son lieu d'affectation est également attribuée sur la base du double taux de la grille OFAJ.

La période de travail est de 12 mois normalement – en France c'est un CDD et en Allemagne ein befristeter Arbeitsvertrag. <http://www.ofaj.org/travailler-chez-le-partenaire>

## **2.5 Permis Vacances Travail – Working Holidays Visa**

Le Permis Vacances Travail (ou Programme Vacances Travail ou encore Visa Vacances Travail) est un dispositif qui permet à tous les jeunes Français de s'expatrier pendant un an à la découverte d'un pays étranger, de voyager, de découvrir un pays tout en ayant la possibilité de travailler pour financer son séjour.

La particularité de ce programme : il n'est pas nécessaire d'avoir trouvé un employeur avant de partir pour justifier d'un emploi dans l'un des pays participants (condition souvent exigée dans une demande de visa de travail traditionnel).

Ce visa est valable un an et vous avez ensuite 12 mois pour entrer dans le pays d'accueil. (A compter de l'été 2013, la durée maximum du programme Vacances Travail au Canada passe de 12 à 24 mois). On ne peut obtenir qu'un seul PVT pour chaque pays. Il est donc possible de partir plusieurs fois, mais dans des pays différents.

Vous ne pourrez pas bénéficier du système de protection sociale du pays qui vous accueille. Prévoir une assurance médicale pour couvrir les risques de maladie, hospitalisation, rapatriement, etc...

La demande de visa doit être faite auprès des consulats des pays concernés ou sur leur site internet.

### **Qui peut bénéficier du Programme Visa Vacances Travail**

Ce programme s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans (exception pour le Canada qui fixe l'âge maximum à 35 ans).

Ne pas avoir d'enfants à charge.

Etre en possession d'un billet de retour ou de ressources suffisantes pour se payer un billet de retour.

Pour Singapour, il faut être étudiant en France.

**Les pays concernés par le Visa Vacances Travail**

Le Japon

La Nouvelle-Zélande

Le Canada

L'Australie

La Corée du Sud

L'Argentine

Hong-Kong

Brésil (en prévision)

Pour Singapour, ce visa n'est valable que pour les stages.

Conditions générales pour postuler :

- Ne pas avoir déjà bénéficié du programme WHV-VVT dans le pays de destination.
- Être âgé de 18 à 30 ans à la date du dépôt de la demande de visa.
- Être titulaire d'un passeport français en cours de validité.
- Être citoyen français et résider en France.
- Ne pas être accompagné de personnes à charge.
- Disposer des ressources financières nécessaires pour subvenir aux besoins au début du séjour + billet d'avion aller-retour.
- Disposer obligatoirement d'une assurance maladie-hospitalisation-rapatriement.
- Être en bonne santé.

Où faire sa demande de visa ?

- **Formalités pratiques pour le Japon / Ambassade du Japon en France**  
<http://www.fr.emb-japan.go.jp/>
- **Formalités pratiques pour la Nouvelle-Zélande/ Ambassade de Nouvelle-Zélande en France** <http://www.nzembassy.com/fr>

**Conditions spécifiques pour postuler en Nouvelle-Zélande**

- Être titulaire d'un passeport français, valide au moins trois mois après votre retour.
- Disposer des ressources financières nécessaires pour subvenir aux besoins au début du séjour : soit 2 200 €.

- **Formalités pratiques pour le Canada/ Ambassade du Canada**  
<http://www.france.gc.ca>

**Conditions spécifiques pour postuler au Canada**

- Être âgé de 18 à 35 ans inclus à la date de réception de la demande.
- Pouvoir justifier de posséder assez d'argent pour vivre au moins les 3 premiers mois au Canada, (env. 2 200€).
- pour l'assurance L'OFQJ en propose une pour le Canada (rubrique "Assurance PVT" sur son site). <http://www.ofqj.org>

- **Formalités pratiques pour l'Australie/ Ambassade d'Australie en France**

<http://www.france.embassy.gov.au>

Conditions spécifiques pour postuler en Australie

- Disposer des ressources financières nécessaires pour subvenir aux besoins au début du séjour : 5 000 AU\$ (soit 2 500 € pour les Français)

- Répondre aux critères de santé requis par l'Immigration Australienne.

On ne peut pas rester plus de 6 mois chez un employeur.

Possibilité de demander un 2<sup>me</sup> PVT dans certains cas : plus d'infos sur le site de l'immigration en Australie. <http://www.immi.gov.au/immigration/>

- **Formalités pratiques pour la Corée du Sud/ Ambassade de la République de Corée en France** <http://fra.mofat.go.kr>

Conditions spécifiques pour postuler en Corée du Sud

- Disposer des ressources financières nécessaires pour subvenir aux besoins au début du séjour ( 2500 €).

- **Formalités pratiques pour l'Argentine / Ambassade de la République Argentine en France - Section Consulaire** <http://www.ambassadeargentine.net>

Conditions spécifiques pour postuler en Argentine

- Disposer de ressources financières suffisantes pour subvenir à ses besoins au début du séjour. Le montant reste à déterminer.

- **Formalités pratiques pour postuler à Singapour**

Conditions spécifiques pour postuler à un stage à Singapour

Etre étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en France. Posséder une somme d'argent qui permette de subvenir à vos besoins et de payer un billet d'avion aller-retour.

Durée du séjour : 6 mois maximum.

Faire la demande sur le site suivant à la rubrique "foreign manpower / passes ans visas".

Ministère du travail Singapour <http://www.mom.gov.sg>

- **Formalités pour postuler à Hong-Kong**

Conditions spécifiques pour postuler à Hong-Kong

Vous devez avoir des économies suffisantes pour subvenir à vos besoins : le gouvernement Hong-Kongais demande 25 000\$HK de ressources (environ 2 500 euros), selon le taux de change. Vous devrez prouver cette somme au moment de la demande du PVT grâce à un relevé de compte récent.

Si votre dossier est complet, que vous répondez aux critères d'admissibilité envoyez votre demande de Working Holiday Visa par courrier à l'Ambassade de la République Populaire de Chine en France, ou à l'un des consulats chinois (à la Réunion, à Lyon, à Marseille ou à Strasbourg), le délai sera d'environ deux semaines. .

**Ambassade de Chine en France**

11 avenue George V 75008 PARIS/ 01 49 52 19 50.

<http://www.amb-chine.fr/fra/>**Liens Internet utiles****Ministère des Affaires étrangères** <http://www.diplomatie.gouv.fr>**Maison des Français à l'Etranger** <http://www.mfe.org>**Site Visa Vacances Travail** <http://www.working-holiday-visas.com>  
<http://www.cfe.fr>**Site internet dédié aux "Pvtistes"** <http://www.pvtistes.net>**2.6 WWOOFING (we are welcome on organic farms)****Comment ça marche ?**

Les hôtes vous accueillent comme un(e) ami(e), voire même comme quelqu'un de leur famille, c'est à dire que vous êtes nourri et logé à la même enseigne. De votre côté, vous avez la possibilité de donner de votre temps et participer aux différentes tâches sur la propriété, exploitation (jardin, potager, verger, fleurs, animaux...). Il n'y a cependant aucune obligation pour le WWOOFer d'effectuer tel ou tel tâche, si par exemple vous avez une faiblesse d'un membre, une allergie... ou autre, il faut en parler avec votre hôte qui souhaite évidemment que votre séjour se déroule au mieux. L'idéal étant de discuter préalablement au téléphone des conditions de votre séjour (date, durée.) et de votre participation (animaux, cultures.) à la ferme avec votre hôte.

**Attention** : aucune des personnes ne doit percevoir d'argent, le but de WWOOF est de s'enrichir en rapports humains, de découvrir et d'apprendre dans une ambiance « écolo » UNIQUEMENT.

**Durée** : de 1 jour jusqu'à quelques mois –dépend du visa et des hôtes,

**Cette expérience vous permettra :**

- de découvrir les techniques de l'agriculture biologique
- de connaître des façons de vivre saines, alternatives
- d'avoir plus d'informations, de comprendre le mouvement biologique et de participer à son développement
- d'offrir aux citadins une expérience de la vie et du fonctionnement des fermes
- de visiter la région où vous êtes et de vous intégrer à la vie locale
- et surtout de croquer la vie à pleine dents !

Pour obtenir les adresses et contacts des agricultures il faut commander le livret en papier (30€) ou électronique (20€) sur le site <http://www.woof.fr/woofing.htm>  
Internationale : <http://www.woof.org/>

### 3. STAGES

#### 3.1 Bourses OFAJ

Stages pratiques en entreprise

Critères :

- 30 ans maximum
- Etudiants de 1er et 2ème cycle toutes disciplines
- Bourse non cumulable avec Erasmus +

Durée : De 1 à 3 mois

Soutien financier : 300 euros pour 1 mois 600 euros pour 2 à 3 mois

[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

#### 3.2 Bourses OFQJ

Stages pratiques en entreprise

**Critères** : Adéquation entre parcours et activité prévue au Québec

- Avoir entre 18 et 35 ans
- Trouver son stage
- Valable une seule fois

**Durée** : de 1 semaine à 6 mois

**Financement** : Prestations fournies (permis de travail, billet AR Paris-Montréal, assurance...)

contre un montant forfaitaire

[www.ofqj.org](http://www.ofqj.org)

#### 3.3 Bourses ERASMUS+ (ex Leonardo /Erasmus / Grundtvig )

Erasmus+

Mobilité à des fins d'apprentissage (KA1)

**Formation professionnelle**

**Critères** : Les stages peuvent avoir lieu en entreprise ou au sein d'un établissement de formation professionnelle avec des périodes de formation en entreprise.

**Durée** : 2 semaines à 12 mois

**Financement** : Selon l'établissement, la durée, le pays / contacter coordonnateur E+ de l'établissement

Erasmus+

Mobilité à des fins d'apprentissage (KA1)

**Stages étudiants**

**Critères** :

- Etre inscrit dans une formation diplômante de l'enseignement supérieur dans un établissement ayant la charte Erasmus + (ECHE)
- Dès la 1ère année et sans limite d'âge
- La durée totale de mobilité Erasmus + ne peut excéder 12 mois par cycle

**Durée :** De 2 à 12 mois

Selon l'université ou l'établissement d'inscription, le pays, la durée...

Coordonnateur E+ de l'établissement

Consulter le site Internet de l'établissement d'inscription

Sites pour le porteur projet (établissements scolaires, centres de formation pro, CFA, etc.) et les intéressés :

<http://www.agence-erasmus.fr/index.php>

<http://www.erasmusplus.fr/penelope/index.php>

### 3.4 Le programme Eurodyssée

Il s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 30 ans, jeunes diplômés ou sortis de formation, inscrits comme demandeurs d'emploi, domiciliés dans des Régions membres de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE).

Il permet d'effectuer un stage pratique de 3 à 7 mois, dont 1 mois de cours intensif de langue. Les stagiaires du programme Eurodyssée ont droit à :

- un stage d'une durée de 3 à 7 mois ;
- un cours de langue ;
- l'hébergement ;
- un salaire ou une subvention mensuelle ;
- une assurance ;
- une certification.

**Eurodyssée** <http://eurodyssée.eu>

### 3.5 Le programme Odyssée Agri

Odyssée Agri dispose d'un réseau diversifié de partenaires ou lieux d'accueils pour des démarches simplifiées et plus réactives.

A ce jour, ce sont plus de 2500 candidats préparés pour des destinations sur les 5 continents. Pour des profils de candidats très différents, des opportunités de séjours originaux sont proposées.

Stage de longue durée rémunéré, séjour de découvertes de quelques semaines et statut salarié à l'étranger existent et sont adaptés pour des compétences et demandes très variées.

Avec Odyssée Agri, les candidats bénéficient de :

- ▶ Accompagnement pour la mise en place du projet et des démarches administratives ;
- ▶ Une formation linguistique si besoin ;
- ▶ La confirmation d'un placement selon la demande ou choix de production ;
- ▶ une communication régulière y compris pendant le séjour ;
- ▶ une attestation de stage selon le profil d'expérience.

Les billets d'avion, les visas et l'assurance à l'étranger sont en charges du stagiaire. Le programme Odyssée Agri propose des cours de langues spécialisé dans l'agriculture.

Contact : <http://odyssee-agri.com/>

**Odyssée Agri**

Le Bourg

53110 la Baroche Gondouin (France)

Tél : 0033 02 43 08 53 12

Portable / Mobile : 0033 06 73 59 47 27

**3.6 Bourses Région Midi-Pyrénées**

« Midi-Pyrénées Horizons étudiants et apprentis »

Les demandes de bourses en ligne doivent être faites AVANT LE DEBUT DE LA MOBILITE sous peine de rejet pour HORS DELAI.

**Bénéficiaires**

- Etudiants boursiers sur critères sociaux, inscrits en DUT, DUETE, en L3, M1, M2 dans un établissement d'enseignement supérieur de la région, ou en BTS dans un lycée de Midi-Pyrénées titulaire de la Charte Erasmus, ou poursuivant une formation Sanitaire et Sociale dans un établissement agréé par la Région Midi-Pyrénées
- Etudiants titulaires d'un contrat de travail en apprentissage et préparant des diplômes de niveaux BTS, DUT, L3, M1, M2 dans un établissement agréé par la Région Midi-Pyrénées

**Bourses d'études et de stages à l'étranger sur critères sociaux**

- Destinations : Monde entier (hors France et Dom Tom),
- Durée de la mobilité comprise entre 12 et 36 semaines pour les études et 12 et 24 semaines pour les stages (6 à 12 semaines pour les stages BTS, DUT, formations sanitaires et sociales).

**Aides forfaitaires incitatives géographiques ou sectorielles (sans condition de ressources)****Chèque « Coopération Décentralisée »**

Pour les stages obligatoires dans une région partenaire au titre de la coopération décentralisée /aides au développement : Thiès et Saint Louis au Sénégal, Son La au Vietnam, Tubas en Palestine d'une durée minimum de 12 semaines (6 semaines minimum pour les stages BTS, DUT, formations sanitaires et sociales).

**Chèque « Eurocampus »**

Pour les stages en Catalogne ou aux Iles Baléares obligatoires d'une durée minimum de 12 semaines (6 semaines minimum pour les stages BTS, DUT, formations sanitaires et sociales) : pour des études de niveau M1 et M2 d'une durée minimum de 12 semaines, effectuées dans un établissement juridiquement indépendant de l'Etablissement d'inscription en Midi-Pyrénées et ne faisant pas partie du même Groupe d'enseignement supérieur.

**Chèque « Apprentis »**

Pour les étudiants titulaires d'un contrat de travail en apprentissage effectuant des stages obligatoires d'une durée minimum de 6 semaines.

**Chèque « Pegasus »**

Pour des études donnant lieu à l'obtention du Pegasus Award d'une durée d'au moins 4 mois dans un établissement étranger l'enseignement supérieur aéronautique et spatial membre du réseau Pegasus.

**Chèque « Humanitaire »**

Pour des stages à visée humanitaire effectués dans un pays bénéficiaires de l'APD (Aide Publique au Développement) par les étudiants en formation sanitaire et sociale d'une durée comprise entre 6 et 12 semaines.

**Montants**

- Bourses d'études et de stages : 70 euros / semaine
- Aides forfaitaires :
  - 300 euros si la durée du stage est comprise entre 6 et 11 semaines,
  - 600 euros si la durée du stage est comprise supérieure ou égale à 12 semaines.

Contact :

[bourses.mobilite@cr-mip.fr](mailto:bourses.mobilite@cr-mip.fr)

05 61 39 63 42

Information et candidatures en ligne sur :

<http://www.midipyrenees.fr/Midi-Pyrenees-Horizons>



## 4. SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

### 4.1 Jeunesse/ Solidarité internationale J/SI

Chantiers, projets culturels, éducatifs, sportifs, sociaux...

Groupe de 5 à 16 jeunes de 15 à 25 ans encadré ou non

De 3 à 4 semaines, dont 10 jours pleins sur l'action

Sites : [www.fonjep.org](http://www.fonjep.org)

Mail Midi-Pyrénées : [chantal.verrey@drjscs.gouv.fr](mailto:chantal.verrey@drjscs.gouv.fr)

### 4.2 Ville, vie, vacances / Solidarité internationale VVV/SI

Chantiers, projets culturels, éducatifs, sportifs, sociaux...

Groupe de 5 à 16 jeunes de 15 à 25 ans encadré

De 3 à 4 semaines, dont 10 jours pleins sur l'action

50% du budget total

Maximum : 7 500€

Frais de voyage non pris en charge

Sites : [www.fonjep.org](http://www.fonjep.org)

Mail Midi-Pyrénées - [chantal.verrey@drjscs.gouv.fr](mailto:chantal.verrey@drjscs.gouv.fr)

### 4.3 Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)

**Conditions d'éligibilité** : 18 ans minimum (mais dans les faits 21 ans min)

**Généralement diplômé** : soit d'un diplôme généraliste dans le développement, ou d'un diplôme spécialisé sur des métiers techniques (ex : ingénieur hydraulique).

**Durée et types de missions** : De 12 à 24 mois et maximum 6 ans dans une vie.

**Thématiques très variées** : santé, éducation, développement rural, gestion et coordination de projets de développement, appui à la structuration des sociétés civiles des pays en développement, action humanitaire d'urgence ....

**Financement** : Une indemnité est versée au volontaire. Cette indemnité n'a pas le caractère d'un salaire ou d'une rémunération. Elle n'est soumise, en France, ni à l'impôt sur le revenu, ni aux cotisations et contributions sociales. Elle est de 100 € min à la charge de la structure d'accueil ; les indemnités varient et peuvent monter jusqu'à un montant équivalent à un salaire moyen du pays.

Le MAEE prend en charge (en partie) :

- La couverture sociale, les sessions de formation au départ, l'ingénierie pour assurer le suivi et le retour du volontaire.
- Une prime forfaitaire d'insertion professionnelle, que les volontaires perçoivent pendant 9 mois maximum s'ils ne bénéficient à leur retour ni de l'assurance chômage ni du R.S.A. (prime plafonnée à 2 001 € - versement effectué par trimestre dans la limite de trois trimestres).
- Il existe également une indemnité de réinstallation, versée aux volontaires après 24 mois de mission minimum en continu (3 700 €).

- Une prise en compte des compétences acquises au cours de missions de volontariat au titre de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

**Organismes agréés** : ACF, France Volontaires, IFAID, Architectes de l'urgence, ASMAE, ATD Quart Monde, AVSF, CEFODE, DCC, DEFAP, DSF, EED, EMDH, EMI, Fidesco, GRET, Guilde Européenne du Raid, Handicap International, MDM, Planète Enfants, Planète Finance, Santé Sud, SCD, SIPAR, UNMFREO. (Voir la liste actualisée sur le site du CLONG volontariat)

Pour tout information sur le VSI – France Volontaire

Sites : <http://www.france-volontaires.org/-Volontariat-de-solidarite-internationale-VSI->

[www.clong-volontariat.org](http://www.clong-volontariat.org)

[www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)

#### 4.4 Volunteer for Europe

Pendant la préparation de l'initiative de l'UE pour un corps de volontaires, un programme qui couvrira la période 2014-2020, plusieurs projets pilotes ont été mis en œuvre par les partenaires de la Commission européenne afin d'emmagasiner une expérience réelle. Plus de 18 000 citoyens devraient prendre part au programme. Ils contribueront au travail humanitaire et exprimeront leur solidarité en aidant des personnes en situation de crise.

L'initiative de l'UE pour un corps de volontaires

- offrira aux Européens l'occasion de démontrer leur solidarité envers les personnes qui en ont le plus besoin,
- fournira aux personnes dans le besoin un soutien professionnel de la part de volontaires bien préparés,
- proposera des mesures de renforcement des capacités au bénéfice des organisations locales.

À partir de 2015, les volontaires formés seront déployés en qualité de volontaires humanitaires de l'UE pour participer à des projets humanitaires à travers le monde. La formation prévoira aussi, le cas échéant, une expérience dans les bureaux d'une organisation humanitaire européenne.

+ d'infos

<http://ec.europa.eu/echo/fr/what/humanitarian-aid/eu-aid-volunteers>

#### 4.5 Volontariat pour les Nations Unies VNU

Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) promeut le volontariat afin de soutenir la paix et le développement de par le monde. Le volontariat peut transformer le rythme et la nature du développement et il profite à la fois à l'ensemble de la société et à la personne qui se porte volontaire. Le programme VNU contribue à la paix et au développement en prônant le volontariat mondialement, en encourageant ses partenaires à intégrer le volontariat dans la programmation du développement et en mobilisant des volontaires.

#### Qualifications professionnelles pour faire un VNU

- Un diplôme universitaire ou diplôme de technicien supérieur;

- Plusieurs années d'expérience professionnelle appropriée;
- Avoir atteint l'âge de 25 ans au moment de rejoindre le lieu d'affectation (il n'y a pas de limite d'âge supérieure);
- De bonnes connaissances dans au moins une des trois langues de travail du programme VNU : Anglais, Français et Espagnol.

<http://www.unv.org/fr/etre-volontaire.html>



## 5. AIDES AUX PROJETS CITOYENS

### 5.1 Initiatives de jeunes

- La **Fondation Zellidja** attribue des bourses de voyage pour permettre à des jeunes de 16 à 20 ans d'effectuer seuls un voyage d'étude sur le sujet de leur choix, dans le pays de leur choix. Priorité sera donnée aux boursiers de l'Education nationale. Site <http://www.zellidja.com/>
- **Aide aux projets de la DDCSPP** en partenariat avec les CAF, les CG, etc. Il faut avoir entre 11-25 ans, jusqu'à 30 ans selon le dispositif départemental pour bénéficier de l'aide (entre 1000 – 2000€). Consulter les sites des DDCSPP Jeunesse de votre département – dans le **Gers ID Jeunes** : <http://www.cg32.fr/index.php?tg=oml&file=education.html&cat=22&souscat=23&art=74>
- **Projets d'Avenir de la région Midi-Pyrénées**. Destinés aux projets d'élèves des classes des lycées publics et privés de l'Education nationale et de l'enseignement agricole, ALESA, ainsi qu'aux CFA, foyers socio-éducatifs et maisons des lycéens. Subvention ne pouvant pas excéder 60 % du financement du projet présenté, et plafonnée à 6 000 €. Plus d'infos <http://www.midipyrenees.fr/Projets-avenir>
- Le réseau social des porteurs de projet Proj'aide permet de trouver des financements et conseils pour monter vos projets ou missions de volontariat [www.projaide.fr](http://www.projaide.fr)
- Les aides de la Fondation de France [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)
- Le Fonds européen de la jeunesse du Conseil de l'Europe [www.eyf.coe.int](http://www.eyf.coe.int)

### 5.2 Échanges de jeunes (Programme Erasmus+)

Les échanges offrent à des groupes de jeunes de différents pays, l'occasion de se rencontrer et d'apprendre à mieux se connaître. Ces rencontres se déroulent en dehors des structures scolaires, universitaires ou de formation professionnelle. Elles ont une visée éducative et nécessitent une implication des jeunes à toutes les étapes du projet.

Lors d'un échange, les jeunes organisent une série d'activités (ex. ateliers, débats, jeu de simulations, activités de plein air, ... etc) autour d'un thème d'intérêt commun. Le projet peut aborder des domaines très divers : lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, art et culture, environnement, protection du patrimoine, médias et information des jeunes, santé, économie solidaire, sport...

La rencontre peut se dérouler en France ou dans un des autres pays partenaires du projet.

#### Conditions

- 16 à 60 jeunes âgés de 13 à 30 ans
- Au moins 2 pays

**Durée de l'activité** : 5 à 21 jours (hors voyage)

#### Les pays participants

Les pays "programme" et les pays des 4 régions partenaires voisines de l'Union européenne (UE).

**Forfait** : Le/la participant(e) participe à une hauteur de 30% du prix total du voyage. L'hébergement, les activités et l'alimentation sont pris en charge.

(Conditions particulières pour les échanges de jeunes avec les pays partenaires dans le reste du monde.)

#### **Qui peut déposer un dossier ?**

Les dossiers peuvent être déposés par une organisation à but non lucratif, une association, un groupe de jeunes informels, une collectivité locale, un organisme public au niveau régional ou national, une entreprise de l'économie sociale et solidaire, etc.

L'organisation qui coordonne le projet dépose la demande au nom de l'ensemble des partenaires du projet.

On peut également participer à un échange de jeunes en s'approchant des associations qui travaille avec des programmes européens ou internationaux pour avoir la liste des échanges en Europe !

[www.erasmusplus-jeunesse.fr](http://www.erasmusplus-jeunesse.fr)

### **5.3 Échanges franco-allemands**

Ces échanges se font dans le cadre de l'office franco-allemand pour la Jeunesse.

Le projet d'échange franco-allemand doit être conçu de telle sorte qu'il prône la rencontre entre des enfants, des jeunes ou des jeunes adultes de France et d'Allemagne. Il est indispensable d'avoir un partenaire allemand et un projet d'échange avec des objectifs pédagogiques bien définis.

Avec OFAJ il est également possible d'organiser des échanges trinationaux entre la France, l'Allemagne et un pays tiers.

**Financement** : Forfaits pour les frais de voyage et les frais de séjour, d'administration, de préparation. Les échanges peuvent être financé par l'OFAJ à 50% - il faut passer par les associations ou structures partenaires de l'OFAJ.

Une tâche importante de l'OFAJ consiste à mettre à disposition un énorme capital «Conseil» pour toutes nouvelles initiatives franco-allemandes, européennes voire internationales et en ce sens, il est centre de compétence des deux gouvernements.

[www.ofaj.fr](http://www.ofaj.fr)

[www.erasmusplus-jeunesse.fr](http://www.erasmusplus-jeunesse.fr)

Liste des relais locaux sur [www.mice-mp.net](http://www.mice-mp.net)

Références : La présentation DRJSCS Midi-Pyrénées MICE-MP  
Espace Mobilité CRIJ Toulouse  
Agences 2 E 2 F